



DOMAINE DU FAN - Le Fan - 87360 VERNEUIL MOUSTIERS - (33) 5 55 68 25 30

Siret 432 094 068 000 17 Naf 5610 A

******* MARIAGES et FÊTES *******

CONDITIONS GENERALES DE RESERVATION ET INFORMATIONS IMPORTANTES

Modalités de réservation

- Nom & prénom de l'organisateur/organisatrice responsable de la réservation :

Le base: Réservation des salles/cuisine avec Hébergement en Gestion Libre
+ Type 1: Le base avec DJ/Sono + Baby sitting + Déco des salles - (sans traiteur)
+ Type 2: Type 1 + organisation d'autres prestataires (feux artificiel/voiture/cascette/Animateurs)

Extras en option:

Brunch: (20€/pers) Vin d'honneur: (20€/pers)

- Jour et heure d'arrivée des organisateurs
- Le à heures

- Jour et heure d'arrivée des invités :
Arrivée le à heures
Jour et heure de départ : le à heures

- Votre/vos Salle(s) réservée(s) :
.....

Merci de remplir les renseignements demandés ci-dessus.

DANS TOUS LES CAS VOTRE RESERVATION NE SERA EFFECTIVE QU'À RECEPTION DE VOTRE CHEQUE D'ARRHES, CORRESPONDANT À 33 % DU MONTANT PREVISIONNEL DE L'ENSEMBLE DU SEJOUR.

LE CHEQUE D'ARRHES N'EST ENCAISSE QU'EN CAS DE DESISTEMENT. IL SERVIRA DE CAUTION ET VOUS SERA RESTITUE 15 JOURS APRES VOTRE EVENEMENT. NOUS FERONS UN ETAT DES LIEUX EN VOTRE PRESENCE AVANT VOTRE DEPART.

1 – Location de salles et hébergements

Le montant de la location des salles et hébergements sera facturé à l'organisateur/organisatrice; celui-ci est à nous remettre à votre arrivée.

2 – Annulation

Si l'annulation est inférieure à 6 mois, le chèque D'arrhes sera encaissé. Si vous annulez 9 mois avant, 50% sera encaissé et si vous annulez plus de 9 mois avant, le chèque sera retourné.

En cas de force majeure (comme Covid-19), les dates de réservation peuvent être décalés 15 jours à l'avance. La nouvelle date ne doit pas être fixée au plus tard 18 mois après la date précédente.

De mauvaises conditions climatiques (fortes pluies, orages, neiges etc.) ne seront pas reconnues comme cause d'annulation.

3 – Dégradation des locaux et/ou du matériel - Logistique

Toute dégradation des locaux et/ou du matériel sera facturée à l'organisateur/organisatrice, qui en sera tenu(e) pour responsables.

Les locaux devront être restitués propres (dans l'état où ils vous ont été fournis), mobilier en place, linge de lit déposé au rez-de-chaussée, poubelles enlevées et déposées en déchetterie par vos soins, matériels en état de marche.

4 – Couchage

Le linge de lit est fourni (drap housse dessous, drap plat, taie d'oreiller, couvertures). En revanche, le linge de toilette n'est fourni que dans les chambres disposant de sanitaires privés.

Le camping en caravane, camping-car ou tente est permis sur demande et aucun matériel, ni linge de lit (oreiller, draps, etc...) ne sera fourni. Il est possible de se brancher sur une borne électrique payante.

Nous disposons d'endroits spécifiques pour le camping. La personne de l'accueil vous renseignera lors de votre arrivée, afin de vous indiquer où poser votre tente ou camping-car.

Attention :

il est strictement interdit de dormir dans les salles, couloir ou tout autre endroit non réservé à cet effet.

5 – Enfants

Ceux-ci sont admis sous la responsabilité exclusive des parents.

Sur notre Domaine, nous avons un lieu dédié au traitement des eaux usées, constitué d'étangs et de flore sauvage. Pour la sécurité de leurs enfants, les parents doivent effectuer une surveillance.

Nous n'assurons pas de service de baby-sitting, et nous ne disposons pas de lit parapluie, chauffe-biberons, etc. Nous vous conseillons donc de prévoir le nécessaire.

6 – Animaux

Nos amis les animaux ne sont généralement pas admis.

7- Matériel à disposition en Gestion Libre (Toutes est fourni avec la réservation Type1 ou 2)

INCLUS :

La cuisine pro aménagée avec 1 réfrigérateur de 670L et un de 640L, gazinière 6 feux, lave-vaisselle, four, bouilloire, machine à café.

La vaisselle de collectivité et le petit matériel de cuisine sont fournis (casseroles, poêles, etc.). Nous fournissons balais, aspirateur, lavettes, éponges et produits pour le lave-vaisselle et les sols.

NON INCLUS :

Il vous faudra apporter le nécessaire pour le ménage (torchons, essuie-tout, produits ménagers...) ainsi que pour le nettoyage des locaux avant votre départ (sacs poubelles, torchons, etc.)

7.1- Poubelles

Il est impératif de procéder au tri sélectif ! Verres, bouteilles plastiques, briques de lait ou jus de fruits etc. Nous vous indiquerons où se trouve les conteneurs (500 m).

Au cas où le service des poubelles resterait à notre charge, nous vous facturerons un supplément forfaitaire de 50 euros.

7.2- Ménage

Si vous le souhaitez, nous pouvons effectuer le ménage moyennant un tarif de 15€ TTC/heure (pour le nettoyage de la cuisine, les halles, SdB commune, les salles, la terrasse etc. Les Chambres à coucher sont fait par nous) . Dans ce cas, nous vous déduisons le nombre d'heures nécessaires de votre caution et vous restituerons le solde dans un délai de 15 jours.

8 – Feux / barbecue / fumer

Les feux festifs et/ou barbecue ne sont autorisés que sur demande préalable. L'utilisation de bougies, ou d'un feu à l'intérieur des chambres est strictement interdite. Les salles, les chambres et les parties communes sont non-fumeur.

9 - Responsabilité/ Assurance

Le Château Domaine du Fan décline toute responsabilité pour tout dommage qui pourrait être causé au matériel déposé à l'occasion de la réception, ainsi qu'aux effets personnels des convives.

Toute casse ou dégradation à l'intérieur comme à l'extérieur de la salle suite à des maladresses ou des débordements générés par un de vos convives, sera facturé selon les dégâts causés pour les frais de nettoyage et/ou de réparation. C'est pourquoi, nous vous conseillons fortement de prévoir avec votre assureur habituel, une extension sur votre responsabilité civile.

10- Réclamation

Toute contestation ou réclamation doit être adressée au Château Domaine du Fan par lettre recommandée avec accusé de réception dans les 10 jours suivant le départ des participants.

11- Divers

Depuis décembre 1999, une nouvelle norme concernant les nuisances sonores a été mise en vigueur et nous vous conseillons de choisir des entreprises DJ agréées. Au Château Domaine du Fan, la limite sonore est fixée à 100 décibels pour votre soirée dansante, nous vous conseillons de fermer les portes et fenêtres à partir de 1h (et mettre la climatisation) Le bruit doit baisser à 4 heures du matin.

Les confettis et sarbacanes ne sont pas admis sur le lieu ou dans le domaine.

Date et signature précédés de la mention « lu et approuvé »

Nom et Date: